Le Touquet Paris-Plage

AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

INVENTAIRE DU BATI REPERE

SOUS-PREFECTURE de MONTREUIL-sur-MER (P.-de-C.)

REÇU LE

- 6 JUIL. 2017

SOUS-PREFECTURE
DE MONTREUIL-SUR-MER

DOSSIER ARRÊTE ARRÊTÉ EN CONSEIL MUNICIPAL DU TOUQUET PARIS-PLAGE LE 12 DÉCEMBRE 2016

MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE : DU 14 AVRIL AU 15 MAI 2017

DOSSIER APPROUVÉ EN CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DES DEUX BAIES EN MONTREUILLOIS LE :

29 JUIN 2017

Vu, pour être annexé à la
Délibération n°2017-168 du 29 juin 2017
Le Président de la CA2BM,

Bruno COUSEIN

SOMMAIRE

I. Classification 2
A. Catégorie 1 2
B. Catégorie 2 3
II. Les familles typologiques 4
A. Constructions dérivées de l'habitation urbaine et architectures éclectiques 4
B. Constructions dérivées du « cottage » ou du modèle anglo-normand 6
C. Constructions dérivées du modèle aristocratique, néo-classique ou médiéval 8
D. Architecture traditionnelle de type chaumière 10
E. Constructions rattachées aux Mouvements moderne, Art-déco ou architectures expressionnistes 12
F. Les immeubles des Trente Glorieuses (1945-1975) 14
G. Cas particulier : Mayvillage 16

I. Classification

A. Catégorie 1

- Servitude de conservation sur les murs, toitures, clôtures de qualité.
- Démolition interdite.
- Modifications interdites sauf pour améliorer la construction ou pour retrouver un état original.
- Interdiction de supprimer les modénatures ou détails architecturaux.
- La suppression des clôtures est interdite. Modification possible sans atteinte à l'aspect général en cas de nécessité fonctionnelle.
- Obligation de restituer l'état original connu lors des travaux d'aménagement.
- Restitution souhaitable des éléments architecturaux significatifs.
- Suppression des éléments parasites.
- Obligation de techniques d'intervention qualitatives.







B. Catégorie 2

- Nécessité de conservation sur les murs, toitures, clôtures de qualité.
- Démolition et modification exceptionnelles (pas d'atteinte au secteur protégé).
- Modifications autorisées dans le respect du type architectural.
- La destruction et la modification du bâti pourront être interdites si elles portent atteinte à l'environnement.
- Les modifications, les surélévations et les suppressions seront interdites si elles portent atteinte à la nature de l'édifice.







Critères de classement typologique :

- Qualité de la construction
- Représentativité du bâti par rapport à la typologie
- Caractère pittoresque du bâtiment
- Etat général du bâti
- Originalité des formes
- Matériaux utilisés
- Insertion paysagère

II. Les familles typologiques

A. Constructions dérivées de l'habitation urbaine et architectures éclectiques

Caractéristiques

- Répond à des codes de représentation.
- Régularité du plan et de la silhouette du pavillon ou de la façade entre mitoyens.
- Modèle de la « villa » dont l'architecture est volontairement ostentatoire.
- Le volume « de base » est complété de saillies qui ont aussi pour effet de souligner les pièces importantes du bâtiment.
- Hiérarchie verticale des proportions : superposition successive du bow-window, de la terrasse, du balcon et du débord de toiture couronnant l'ensemble.
- Travail du bois, couleurs et garde-corps particulièrement sophistiqués.
- Grande liberté dans les assemblages de briques, de faïences soulignant les linteaux, les allèges et les chaînages. Insert de pierres et d'autres matériaux dans les maçonneries de brique.

Exemples

Catégorie 1





Catégorie 2





B. Constructions dérivées du « cottage » ou du modèle anglo-normand

Caractéristiques

- Constructions inspirées de la ferme et l'habitation rurale, à la manière des modèles anglais du « Domestic revival ».
- Recherche des effets pittoresques dans les volumes, les détails et l'ornementation.
- La silhouette massive, l'emploi de colombage ou de pans de bois (parfois en ciment), les menuiseries aux petits bois caractéristiques.
- Usage du bois.
- Importance des toitures à pans multiples.
- Volumes couverts ouverts (porche).

Exemples

Catégorie 1





Catégorie 2





C. Constructions dérivées du modèle aristocratique, néo-classique ou médiéval

Caractéristiques

- Villa dérivée du modèle de la demeure aristocratique.
- Architecture à la recherche de la fantaisie et du dépaysement.
- Le soubassement, la terrasse ou le balcon couronné de garde-corps soutenus par des balustres peuvent évoqués des demeures d'une autre échelle.
- Règles de composition de la demeure aristocratique, adaptées à l'étroitesse du terrain.
- Expression du mode de vie bourgeois.
- Superposition des ordres : soubassement, grand ordre, attique.
- Castels gothiques et autres façades Tudor dérivés de la mode des « revivals ».

Exemples

Catégorie 1





Catégorie 2







D. Architecture traditionnelle de type chaumière

Caractéristiques

- Architecture néo-rurale ou régionaliste reprenant les caractéristiques des architectures du terroir local.
- Situation en forêt et proche-forêt.
- Fantaisie : plans au sol variés et formes arrondies.
- R+1, annexes possibles.
- Toit de Chaume.
- Murs chaulés, volets polychromes.
- Implantation au centre de la parcelle.
- Jeux de toitures et de lucarnes.
- Menuiseries bois et baies à petits carreaux, appuis de terre cuite.
- Pas de trame de façade ordonnée.

Exemples

Catégorie 1





Catégorie 2





E. Constructions rattachées aux Mouvements moderne, Art-déco ou architectures expressionnistes

Caractéristiques

- A partir de 1925.
- Style épuré : rigueur classique, symétrie, ordres classiques (très stylisés), décors géométriques.
- Compositions des baies travaillées en relation avec la géométrie des partitions menuisées.
- Recherche de modernité dans les volumes, dans la composition des plans et dans l'aménagement intérieur.
- Ces architectures reposent sur la mise en valeur des arts d'accompagnement : vitraux, ferronneries, menuiseries, ornementations, décorations, mobiliers.
- Types architecturaux en vogue dans les stations balnéaires.
- Architectes : Villa Horace Pouillet et Louis Quételart en 1930.

Exemples

Catégorie 1





Catégorie 2





F. Les immeubles des Trente Glorieuses (1945-1975)

Caractéristiques

- Immeubles collectifs qui se développent particulièrement au Touquet-Paris-Plage à partir de 1960, en lien avec l'augmentation de la fréquentation de la ville.
- Concentration sur le front de mer.
- Constructions significatives de l'évolution du mode de vie balnéaire de la seconde moitié du XXè siècle.
- L'actuel front de mer, malgré les critiques qu'il peut encore recevoir aujourd'hui, se révèle un élément fort de l'identité touquettoise.
- Hauteur limitée.
- Dimension minimale de la parcelle.
- Créativité dans les formes, les matériaux et les couleurs.
- Jeux de trames en façade.
- La terrasse, la loggia et le balcon deviennent des éléments-clefs permettant de profiter du soleil et de la vue.

Exemples

Catégorie 1





Catégorie 2





G. Cas particulier : Mayvillage

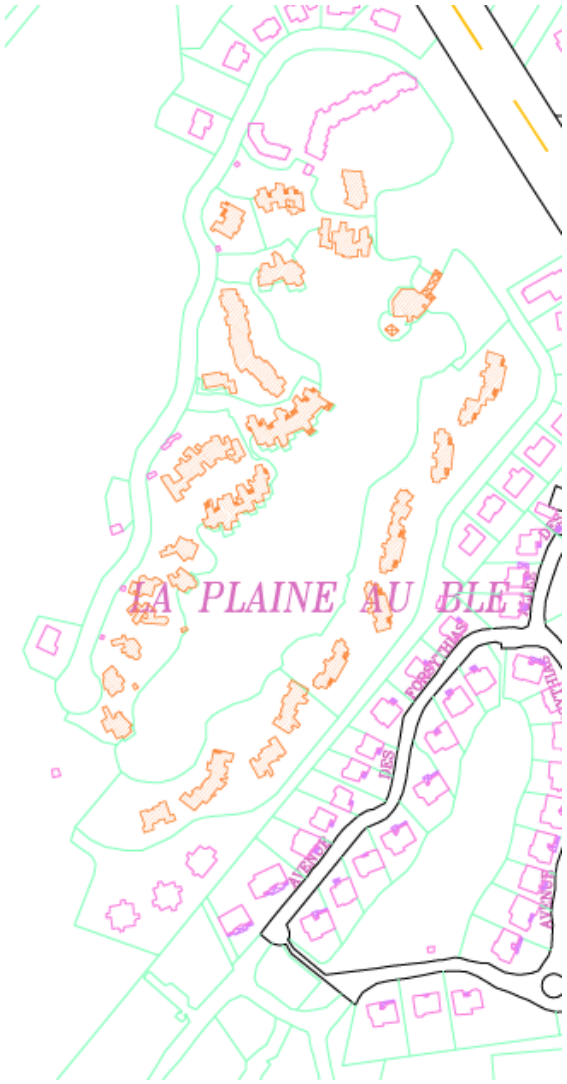
Caractéristiques

- Mayvillage est édifié sur le modèle des cités lacustres adapté à la villégiature.
- Architecture articulant des logements individuels tout en formant un ensemble.
- Accompagnement des architectures lié à la proximité du lac (pontons, etc…).
- Utilisation du bois.








LA PLAINE AU BLE